

Rapport d'étape sur l'accessibilité

Généralités

Cogent Canada Inc. (« Cogent Canada » ou la « société ») s'engage à offrir un environnement sans obstacle à toutes ses parties prenantes, y compris ses clients grossistes, ses employés, les candidats à l'emploi, ses fournisseurs et toute personne qui accède à ses locaux, consulte ses renseignements ou utilise ses produits et services. Cogent Canada précise qu'elle n'a pas de clients particuliers.

Ce rapport d'étape décrit en détail les politiques, les pratiques et les services de la société en matière de repérage et d'élimination des obstacles. Ce plan sert aussi à mettre en place des mesures de prévention contre l'apparition de nouveaux obstacles afin d'assurer un environnement sans obstacle au sein de la société.

Ce rapport d'étape est offert sur demande dans les formats suivants:

- Imprimé ; et
- Électronique.

Des exemplaires du rapport en gros caractères et en format audio seront publiés dès que possible en 2026.

La compagnie invite ses employés à faire part de leurs commentaires. Pour toute question ou remarque concernant ce plan, ou pour obtenir une copie du rapport d'étape dans un autre format, veuillez communiquer avec le représentant désigné de l'entreprise :

Ried Zulager, Secrétaire général
202-295-4274
2450 N St., NO
Washington, DC 20037
rzulager@cogentco.com

ou

Neli Rego
Directrice adjointe des ressources humaines
hr-ca@cogentco.com

Vous pouvez transmettre vos commentaires de façon anonyme. Nous pouvons vous les faire parvenir par :

- Téléphone ;
- Courriel ;
- Courrier postal

Emploi

Faisant partie d'un réseau mondial d'entreprises comptant déjà un personnel multilingue et multiculturel, Cogent Canada reconnaît qu'un milieu de travail diversifié, incluant des mesures d'adaptation pour les employés et les candidats à l'emploi, contribue à une culture d'entreprise dynamique. L'entreprise est également consciente qu'il y aura toujours des points à améliorer et des mesures d'adaptation à mettre en place pour les employés, selon les circonstances. Par l'entremise de son équipe de gestion des ressources humaines, l'entreprise évalue continuellement les demandes d'adaptation aux besoins des employés. Ces demandes sont généralement traitées au fur et à mesure qu'elles se présentent et dans la mesure du possible pour l'entreprise.

L'entreprise a mis en œuvre les politiques, programmes, pratiques et services suivants afin de cerner, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'emploi, nouveaux et existants :

- Au besoin, des mesures d'adaptation sont mises en place tout au long du cycle de vie de l'emploi, y compris pour les demandes formulées lors du recrutement ;
- Dans la mesure du possible, les programmes de formation et de perfectionnement offerts tiennent compte des obstacles et des capacités des employés et sont offerts dans des formats alternatifs.

Tout en reconnaissant qu'il est impossible d'éliminer tous les obstacles à l'accessibilité pour tous, l'entreprise demeure déterminée à prendre des mesures d'adaptation pour l'emploi de tous les candidats et employés, selon les circonstances. Après un examen initial des politiques, programmes, pratiques et services, les principaux obstacles suivants ont été identifiés et persistent au sein de l'entreprise :

- Cogent Canada est consciente qu'améliorer l'accessibilité du milieu de travail et assurer un processus de recrutement et de sélection accessible aux personnes handicapées contribue à créer un environnement où chacun peut s'épanouir. L'entreprise met tout en œuvre pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles en élaborant des procédures d'emploi inclusives qui soutiennent les personnes handicapées. Au besoin, des mesures d'adaptation sont mises en place lors des étapes de recrutement et de sélection, et tout au long de l'emploi. À ce jour, deux principales demandes d'adaptation ont été formulées par des employés et des candidats :
- L'entreprise offre des possibilités de télétravail temporaire, principalement pour des raisons médicales de courte durée.

L'entreprise favorise l'aménagement de postes de travail ergonomiques (bureaux assis-debout, rehausseurs de bureau, claviers et souris ergonomiques, chaises ergonomiques).

À court terme, l'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles identifiés, et ce dans les douze mois suivant la publication du présent plan :

- La direction de Cogent Canada examinera les supports de formation existants et potentiels afin de déterminer s'il est possible de les enrichir pour sensibiliser l'entreprise à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation.
- L'équipe de recrutement de Cogent Canada évaluera ses pratiques afin d'assurer l'accessibilité et les mesures d'adaptation, dans la mesure du possible, aux candidats lors des salons de l'emploi et autres événements similaires.

À long terme, l'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer les obstacles identifiés. La mise en œuvre de ces mesures prendra de un à trois ans, voire plus, après la publication du présent plan :

- Cogent Canada s'engage à créer un environnement accueillant et inclusif où chacun peut s'épanouir, conformément à sa culture, ses valeurs et ses normes de fonctionnement.
- Cogent Canada adhère au principe de l'égalité d'accès à l'emploi pour tous, y compris les anciens combattants protégés et les personnes handicapées.
- Les priorités stratégiques de Cogent Canada comprennent une approche inclusive à tous les niveaux et à toutes les étapes de l'emploi.

Environnement bâti

Consciente que Cogent Canada est principalement locataire d'espaces de bureaux et de communications et qu'elle n'a pas toujours le droit de modifier les lieux sans le consentement du propriétaire, l'entreprise s'efforcera de bonne foi de collaborer avec les propriétaires afin de s'assurer que les éléments de l'environnement bâti, y compris les intérieurs et les extérieurs des bâtiments, soient conçus pour faciliter l'accès sans obstacle aux biens et services.

L'entreprise reste déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles dans l'environnement bâti. Après un examen approfondi des politiques, des programmes, des pratiques et des services, et grâce aux commentaires et consultations recueillis, les obstacles suivants ont été relevés et persistent dans l'environnement bâti de l'entreprise :

- Aucun n'a été signalé. Cogent Canada s'efforcera de bonne foi de corriger tout obstacle dès qu'il sera signalé ou découvert.

L'entreprise prendra les mesures suivantes à court terme pour éliminer ces obstacles, des mesures qui seront mises en œuvre après la publication du présent plan :

- Aucun n'a été signalé. Cogent Canada s'efforcera de bonne foi de corriger tout obstacle dès qu'il sera signalé ou découvert.

L'entreprise prendra les mesures suivantes à long terme pour éliminer les obstacles identifiés.

- Cogent Canada s'efforcera de bonne foi d'éliminer les obstacles dès qu'elle en constatera l'existence.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

Cogent Canada reconnaît que la communication avec l'entreprise est essentielle à l'accès de chacun à ses biens et services. L'entreprise a mis en œuvre les technologies de l'information et des communications suivantes pour permettre aux personnes de communiquer avec elle :

- Formats accessibles, notamment imprimés et électroniques ; et, dans la mesure du possible compte tenu des logiciels et des capacités de développement, l'entreprise s'efforcera de développer des versions en gros caractères et audio des outils et sites fréquemment utilisés.

Afin de favoriser l'atteinte de ces objectifs, l'entreprise prévoit mettre en œuvre les politiques, programmes, pratiques et services suivants pour identifier, éliminer et prévenir les obstacles nouveaux et existants liés aux technologies de l'information et des communications :

- Sur demande, Cogent Canada fournit ou organise la mise à disposition de formats accessibles et d'un soutien à la communication pour les employés et les candidats, ainsi que pour les clients grossistes qui accèdent au service de transit de données de l'entreprise. Ces formats accessibles et ces aides à la communication seront fournis sans frais supplémentaires et dans la mesure du possible.
- Cogent Canada consulte les personnes concernées afin de déterminer l'obstacle précis et la meilleure façon de leur apporter du soutien.
- Les priorités stratégiques de Cogent Canada comprennent une approche inclusive à toutes les étapes du parcours professionnel des employés.

L'entreprise demeure déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles liés aux technologies de l'information et des communications. Après un examen initial des politiques, des programmes, des pratiques

et des services, et grâce aux commentaires et aux consultations, les obstacles suivants ont été relevés et persistent au sein de l'entreprise en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications :

- Aucun obstacle n'a été relevé à ce jour. Cogent Canada déploiera des efforts sincères pour éliminer tout obstacle qui pourrait survenir dans ce contexte.

L'entreprise prendra les mesures suivantes à court terme pour éliminer ces obstacles, mesures qui devront être mises en œuvre dans les douze mois suivant la publication du présent plan d'action :

- Cogent Canada déploiera des efforts sincères pour éliminer les obstacles dès qu'elle en découvrira.

Communication hors TIC

Cogent Canada comprend que la communication avec l'entreprise peut prendre de nombreuses formes et nécessite une variété d'options afin d'être inclusive. L'entreprise offre un service d'interprétation pour faciliter les communications avec les clients de son service de transit de données IP en gros. Ce service comprend plus de 200 langues disponibles pour la traduction simultanée par l'entremise du fournisseur :

Langage Line Solutions. Ce service inclut la traduction en langue des signes grâce à une application disponible sur le site du fournisseur. Cependant, bien que la langue des signes soit disponible, il convient de noter qu'en plus de 25 ans d'activité, ni Cogent Canada ni aucune de ses filiales internationales n'a reçu une seule demande de communication en langue des signes de la part de ses clients grossistes. Par conséquent, l'entreprise ne considère pas actuellement la langue des signes comme une priorité justifiant d'y consacrer des ressources limitées.

Acquisition de services

Cogent Canada s'engage à ce que les clients grossistes potentiels de son service de transit de données IP puissent obtenir des renseignements sur ses services. Les contrats et les communications se font presque exclusivement par courriel, avec un suivi téléphonique limité. L'entreprise tient à préciser qu'elle n'offre pas de services aux particuliers.

Services et installations

Cogent Canada s'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour que ses services et installations soient accessibles à tous. Consciente d'être principalement locataire d'espaces de bureaux et de communications et de ne pas toujours avoir le droit de modifier les lieux sans l'accord du propriétaire, l'entreprise collaborera de bonne foi avec ce dernier afin de veiller à ce que l'environnement des bâtiments, tant intérieur qu'extérieur, soit conçu pour faciliter l'accès sans obstacle aux biens et services.

Conception et prestation des services

Cogent Canada s'engage à ce que tous ses services soient conçus de manière à être accessibles à tous ses clients grossistes. L'entreprise a mis en œuvre les méthodes suivantes pour faciliter l'accessibilité :

- Cogent Canada examine et continuera d'examiner périodiquement les principes de la Loi canadienne sur l'accessibilité afin de s'assurer qu'elle s'y conforme.

Transport

Cogent Canada s'efforce d'assurer l'accès aux services de transport pour les personnes handicapées, y compris l'accès aux bâtiments et aux installations, tel qu'indiqué dans le présent rapport.

Consultations

Cogent Canada reconnaît que les personnes handicapées participent pleinement à la vie sociale. L'entreprise s'appuie sur les principes reconnus de la Loi canadienne sur l'accessibilité :

- Toute personne doit être traitée avec dignité, peu importe son handicap;
- Toute personne doit avoir les mêmes possibilités de mener la vie qu'elle souhaite, peu importe son handicap;
- Toute personne doit avoir accès sans entrave à une participation pleine et égale à la société, quel que soit son handicap;
- Toute personne doit avoir des options significatives et être libre de faire ses propres choix, avec du soutien si elle le souhaite, quels que soient ses handicaps;
- Les politiques, les programmes, les services et les structures doivent tenir compte des handicaps des personnes, des différentes façons dont elles interagissent avec leur environnement et des formes multiples et croisées de marginalisation et de discrimination auxquelles elles sont confrontées;
- Les personnes handicapées doivent participer à l'élaboration et à la conception des politiques, des programmes, des services et des structures; et
- L'élaboration et la révision des normes d'accessibilité et l'adoption des règlements doivent viser à assurer le plus haut niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées.

L'entreprise prendra les mesures suivantes pour éliminer tout obstacle identifié, dans un délai de douze mois suivant la découverte d'obstacles potentiels lors d'une consultation :

- Cogent Canada fera des efforts de bonne foi pour éliminer les obstacles dès qu'elle en découvrira. Aucun obstacle n'a été identifié à ce jour.

Exigences propres à l'industrie

Cogent Canada est régi par la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur les télécommunications et répond à toutes les exigences de l'industrie.

L'entreprise a mis en œuvre les politiques, programmes, pratiques et services suivants afin de cerner, d'éliminer et de prévenir les obstacles nouveaux et existants relativement à ces domaines :

- Aucun obstacle n'a été relevé à ce jour. Cogent Canada déploiera des efforts de bonne foi pour éliminer tout obstacle qui pourrait survenir dans ce contexte.

L'entreprise reste déterminée à éliminer les obstacles existants et à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles par rapport à ces domaines. Après un examen initial des politiques, programmes, pratiques et services, et grâce aux commentaires et consultations recueillis, les obstacles suivants ont été recensés et persistent relativement aux obligations particulières de l'entreprise en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, de la Loi sur les télécommunications ou de la Loi sur les transports au Canada :

- Aucun obstacle n'a été relevé à ce jour. Cogent Canada déploiera des efforts de bonne foi pour éliminer tout obstacle qui pourrait survenir dans ce contexte.

Commentaires

- Cogent Canada n'a reçu aucun commentaire ni aucune demande concernant l'accessibilité au cours des douze derniers mois.

Formation

Cogent Canada comprend l'importance de s'assurer que tous ses employés sont formés pour comprendre, protéger et garantir l'accès aux biens et services de l'entreprise aux personnes handicapées. Le personnel bénéficie d'une formation continue afin d'assurer la conformité aux lois, règlements et attentes sociales en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées.

L'entreprise a mis en place une formation sur l'accessibilité pour ses employés afin de corriger et de prévenir les obstacles nouveaux et existants au sein de l'organisation. Ça comprend :

- Cogent Canada met à la disposition de ses employés des renseignements sur le Code canadien du travail, notamment des exemplaires affichés de la loi, le manuel de l'employé et d'autres documents RH internes.
- Par l'entremise de sa plateforme de formation RH, Cogent Canada a offert plusieurs modules de formation sur la discrimination et les préjugés au travail, que tous les employés doivent suivre.

L'entreprise reste déterminée à éliminer continuellement les obstacles existants et à en prévenir de nouveaux. Après un examen approfondi des documents de formation sur l'accessibilité de l'entreprise, et grâce aux commentaires et consultations recueillis, les obstacles suivants ont été relevés :

- Aucun obstacle n'a été relevé à ce jour. Cogent Canada fera tous les efforts nécessaires pour éliminer les obstacles qui pourraient survenir dans ce contexte.

Budget et ressources

Cogent Canada continuera de s'efforcer de cerner et d'éliminer les obstacles, et d'en prévenir de nouveaux, pour les personnes handicapées en matière d'emploi, de communication, d'environnement bâti et de transport au sein de l'entreprise.

- L'entreprise allouera le budget nécessaire aux améliorations d'accessibilité, le cas échéant. Aucun besoin particulier n'a été relevé à ce jour. Cogent Canada fera tous les efforts nécessaires pour éliminer les obstacles qui pourraient survenir dans ce contexte.

Glossaire

Obstacle : Tout élément physique, architectural, technologique ou comportemental, tout élément lié à l'information ou à la communication, ou tout élément résultant d'une politique ou d'une pratique qui entrave la pleine et égale participation à la société d'une personne ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle.

Handicap : Toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle, qu'elle soit permanente, temporaire ou épisodique. L'existence d'un

obstacle, évident ou non, à la pleine et entière participation d'une personne à la société peut être mise en évidence lors de son interaction avec celle-ci.

Date : 1er juin 2026

Rapport d'étape sur l'accessibilité rédigé par: Ried Zulager, secrétaire général